



BULLETIN MUNICIPAL de St-Martin-du-Vieux-Bellême

N° 27 - décembre 2019

Sommaire

Edito du Maire	page 1	La vie de nos associations	pages 12 - 13
Vie de la commune	page 2	Pages Economie	pages 14 à 17
Les Travaux	pages 3 à 5	St Martin Patrimoine, services utiles	page 18
Manifestations de la commune	pages 6 à 8	État Civil, Agenda proch. manifestations	page 19
Nos pages Ecologie	pages 9 à 11	Informations pratiques	page 20

Édito de Serge CAILLY, votre Maire

Ce numéro 27 est le dernier bulletin municipal de notre mandature puisque les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. L'éditorial en période électorale ne doit ressembler en rien à un bilan. Aussi, je limiterai mon propos à des remerciements et à une réflexion plus générale sur le statut de l'élu.

Merci tout d'abord aux adjoints pour leur participation très active aux réunions, leur réactivité, leur disponibilité et leur contribution aux différents travaux.

Merci également à tous les conseillers municipaux pour la confiance qu'ils m'ont accordée, le respect mutuel dont chacun a fait preuve et les décisions, le plus souvent prises à l'unanimité, toujours dans l'intérêt de la commune. De nombreux investissements ont ainsi, ensemble, pu être réalisés tout en améliorant sensiblement les comptes de notre commune.

Merci bien entendu à nos agents, notamment à notre responsable technique, Luc Rouillec, à notre secrétaire de mairie Marjolaine Tournelle, sans lesquels les élus que nous sommes, surtout dans nos petites communes, ne pourraient pas répondre à la qualité du service public que nous nous devons de rendre à nos administrés. Merci pour leur compétence et leur grande efficacité.

Je voudrai aussi remercier nos associations : le Club des aînés, Saint-Martin Patrimoine et tout particulièrement notre Comité des Fêtes parfaitement animée par Claudine Rottier. La solidarité et l'enthousiasme de tous ses membres permettent, en effet, une animation particulièrement efficace de la commune tout au long de l'année. Leur investissement est, d'autant plus remarquable que chacun le sait, très chronophage et souvent frustrant. Alors, encourageons les, la commune a nécessairement besoin de son Comité des Fêtes.

Un grand merci enfin à Muriel et Christian Vallée qui assurent gracieusement depuis plusieurs années la mise en page et la qualité de votre bulletin distribué, comme vous le savez, par les membres du Conseil Municipal.

Un sondage de juillet 2019 confirme que la commune, cellule élémentaire de la démocratie, reste l'institution préférée des français. Ce sondage estime, en effet, à 60% le niveau de confiance envers le maire et l'équipe municipale, soit le niveau le plus élevé de tous les représentants politiques. Le Gouvernement l'a bien compris puisque le Sénat et l'Assemblée Nationale viennent d'examiner un projet de loi « engagement et proximité » destiné à faciliter les conditions d'accès et d'exercice du mandat local tout en corrigeant les « irritants » de la loi NOTRE notamment les modalités de répartition des compétences entre les communes et les Intercommunalités. Si ce projet va dans le sens d'une meilleure reconnaissance des élus locaux, il ne permet pas véritablement de créer de fortes incitations à l'engagement municipal. En effet, selon un autre sondage très récent, au moins 1/3 des maires actuels ne se représenteront pas. Les raisons évoquées : privilégier leur vie personnelle, complexité croissante du mandat et manque de moyens financiers.

Je profite de cet éditorial, pour vous souhaiter, en mon nom et en celui du Conseil Municipal une très bonne année 2020 en attendant de vous recevoir à la mairie pour la traditionnelle cérémonie des vœux le samedi 11 janvier à 17 heures.

— LA VIE DE LA COMMUNE —

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2019

- Délibération pour la répartition du nombre de sièges au conseil communautaire de 2020.
- Délibération pour le FPIC
- Délibération concernant la succession de M. Raynault Céleste
- Devis de traçage peinture

Séance du 16 septembre 2019

- Délibération pour les investissements complémentaires au budget
- Délibération concernant l'attribution du fond de concours de la CDC
- Délibération pour la fiscalité professionnelle intercommunale
- Délibération concernant la succession de M. Raynault Céleste

Séance du 18 novembre 2019

- Décisions modificatives
- Délibération pour exonérer d'1 mois de loyer notre locataire Martin GIBAULT
- Délibération contre la lutte du frelon asiatique
- Délibération pour remboursement d'arrhes versé pour la salle
- Approbation des modifications des statuts du Te61
- Rapport d'activité de la CDC des Collines du Perche Normand



Eclairage Public

Notre prestataire de service, CITEOS, qui assure la maintenance de l'éclairage public de notre commune, nous demande d'inciter les habitants à avertir la Mairie le plus rapidement possible des pannes constatées sur nos points lumineux, lui permettant ainsi d'optimiser sa réactivité en intervenant dans de plus brefs délais

Prolongement de la déviation de Bellême

Un point presse a été organisé à la mairie de St Martin le 21.11, en présence du président du Conseil Départemental, du sénateur et des élus de Bellême et Saint Martin, à l'occasion du lancement des travaux préparatoires.



Les élections municipales

auront lieu

les 15 et 22 mars 2020.

Les candidatures devront être
déposées au plus tard

le 27 Février
à 18 heures.

— Fleurissement du lavoir —



Travaux de voirie

LES CASTORS

L'allée piétonne du Nouveau Monde à Bellême était en mauvais état. Aussi, le conseil municipal a décidé de reconditionner cette allée par un nouveau profilage en pierre recouvert d'une émulsion et gravillons. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Triffault.

Ces travaux, complètent ceux effectués en 2018, avec désormais une véritable allée piétonne de Bellême au Carrefour Market.

PLACE PIERRE DE ROMANET

Depuis de nombreuses années, le pluvial de cette place était bouché par du béton ne permettant plus l'évacuation des eaux.

Des travaux, réalisés par l'entreprise Rongère, étaient donc nécessaires.

ROUTE DE MORTAGNE



Les trottoirs de la gendarmerie au lieu-dit « des Trois coins » étaient détériorés et dangereux pour les piétons.

Le conseil municipal a également décidé de les reprofiler en pierre, émulsion et gravillons.

Les travaux ont été également réalisés par l'entreprise Triffault.



CHEMIN DE LA FOURAGERE A LA VIOSNE

Le chemin a été décaissé et reprofilé pour permettre l'écoulement de l'eau. Travaux réalisés par l'entreprise Carlier avec l'appui de l'employé communal.



Fleurissement « Entrée de Bourg »



Fleurissement « Les Tilleuls »

Travaux de sécurité

— RESTAURATION —

Suite à nos demandes répétées, le pont qui se situe à la sortie du bourg vers la route de Mortagne sur la départementale 274 a été restauré par le Conseil Départemental.



— FEUX TRICOLORE —

Compte tenu du coût des réparations pour mise aux normes, le conseil municipal a décidé de laisser, pour le moment, les feux « clignotants » mais de renforcer la sécurité, notamment le ralentissement des véhicules par la mise en place de deux panneaux modifiant la priorité :

- Un premier panneau route de Mortagne, pour laisser la priorité aux véhicules de la voie communale de Belle Fontaine.
- Un deuxième panneau pour que les véhicules qui viennent de la voie communale de Belle Fontaine laissent la priorité à ceux qui viennent de la route de Mamers.

— RUE PIERRE DE ROMANET —

Suite au passage de nombreux poids lourds dans le bourg une grille de pluvial a été enfoncée.

Pour des raisons évidentes de sécurité, il a été procédé à son remplacement, travail assuré par l'employé communal.

— LA BRUYÈRE —

Plusieurs demandes de riverains ont porté à notre attention la vitesse excessive de nombreux véhicules passant dans le lotissement.

Aussi, nous avons demandé au Conseil Départemental d'effectuer un comptage des véhicules avec mesure de la vitesse sur une période d'une semaine.

Il ressort de cette étude que le nombre moyen de véhicules journaliers est compris entre 200 et 260 dont une dizaine de poids lourds et que la vitesse moyenne est de 33 km/heure pour les VL et de 30 km/heure pour les PL et un maximum de 56 km/h.

Rappelons que le Conseil Municipal actuel a mis en place un arrêté limitant la vitesse maximum à 30 km/h et a installé un ralentisseur à hauteur de l'arrêt du car.

— CHEMIN DES HÊTRES —



La vitesse a été limitée à 30 km heure.

Autres Travaux

– L'HÔTEL CHAPPEY –

Des panneaux signalétiques ont été installés au début du chemin de l'Hôtel Chappey pour permettre une indication plus claire des différents lieux-dits (Le Grand Champ - La Croix des Pavés - L'Hôtel Chappey).



– PORTAIL –

Pour améliorer la sécurité du site, le conseil municipal a installé un nouveau portail derrière la salle des fêtes. Les travaux des piliers et de la semelle en béton ont été confiés à l'entreprise Beunardeau.



Le portail et la barrière ont été installés par Monsieur Gonsard, domicilié à St Martin du Vieux Bellême (La Bruyère).



– LES CROISSETTES –

Suite aux intempéries, nous avons demandé au Conseil Départemental de refaire la chaussée au carrefour des Croisettes, les récents travaux de réfection ayant été jugés insatisfaisants.

Nous venons d'obtenir la promesse que la chaussée sera revêtue d'une émulsion au printemps 2020.

Un traçage de toutes les lignes de stop, de piétons du bourg, et de « cédez le passage » sera effectué en résine dès que les conditions météorologiques le permettront.

– Manifestations de la Commune –

Un pommier planté pour les enfants nés en 2018



Le matin de la fête communale du 15.06.2019 a eu lieu, pour la 7^{ème} année consécutive, l'inauguration de l'arbre de naissances situé derrière le terrain de football. Nous avons pu ainsi fêter les naissances des 3 enfants nés en 2018.

Ces 3 enfants ont désormais une plaque avec leur nom et prénom, installée devant un pommier « Reine de Reinette » planté à cette occasion.

PERRUT Marie	21/05/2018
SUCIU Liubana	07/12/2018
GULLIN Marius	18/12/2018

Remise des dictionnaires et calculettes aux futurs collégiens

Comme chaque année, nous avons réuni dans la salle de la Mairie, les enfants de la commune venant de terminer leur année de CM2 et se préparant à rentrer au Collège en 6^{ème}.

A l'occasion de cette manifestation qui a eu lieu le 5 juillet 2019, nous leur avons remis un dictionnaire franco / anglais ainsi qu'une calculette, cadeaux très utiles pour aborder le cycle secondaire.

4 enfants de la commune étaient concernés :
Clariss BRESTEAU, Fleur-Lise ROTTIER, Léopold LEGROS, Noella COQUATRIX.



Une nouvelle boutique à Saint-Martin



Le samedi 2 novembre 2019, à l'initiative de Sylvie RAYNAULT, nucicultrice, de nombreux visiteurs sont venus découvrir le village Bellême Bois où une porte ouverte était organisée à l'occasion de l'ouverture de la boutique « Le Parifou » et sa galerie d'art créées par l'organisatrice.

Le marché, où plusieurs artistes exposaient (photographe - sculptures) a été particulièrement fréquenté toute la journée.

– Cérémonie du 11 novembre –

La cérémonie du 11 novembre pour le 101^{ème} anniversaire de l'armistice s'est très bien déroulée avec la participation de Fernand Garnier comme porte-drapeau.

Fernand Garnier avait reçu le matin à Bellême de la main du Sous Préfet, Olivier BITZ, une médaille marquant la reconnaissance de l'Etat pour son service de « porte drapeau »..



Cette cérémonie, animée par M. DUVAL et sa fille, a été suivie par le repas des aînés auquel 55 personnes ont participé.



Les doyens du repas des anciens étaient Madame Paulette Blondeau et Monsieur Gilbert Dourdoine.

Inauguration des Écuries Thalie sur l'ancien site de la RATP



Après 2 ans de travail et de transformation de l'ancien centre de loisirs de la RATP, les écuries THALIE ont été inaugurées le samedi 22 juin 2019 sous le soleil en présence de nombreuses personnes.

Ce site du comité d'entreprise de la RATP, abandonné depuis de très nombreuses années (35 ans), était dans un état déplorable, envahi par les ronces et les hautes herbes. Nathalie GAUDEL et son mari Adrien ont tout nettoyé, créé des box, une sellerie, une douche pour les chevaux et un manège. Le club compte aujourd'hui plus de 40 licenciés, 28 chevaux et poneys et dix box.

Nous nous félicitons d'avoir pu négocier la reprise de ce site avec la RATP et nous remercions surtout Nathalie et Adrien d'avoir su valoriser cet environnement d'une qualité exceptionnelle et leur souhaitons une grande réussite dans leur développement.



Nous vous encourageons à visiter ce site et à le faire découvrir à vos enfants et/ou petits-enfants.

**Ecuries Thalie : 06.24.94.64.79
ou m.gauzel@orange.fr**

Messe de St Hubert du 16 novembre à 10h30

Les membres de l'équipage du « Le Vautrait du Perche » ont fêté le Saint-Hubert à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême le samedi 16 novembre. Une messe a été célébrée à cette occasion par Jacques ROGER qui a procédé à une bénédiction des chiens de la meute devant notre église.

Plus de 200 personnes ont assisté à cette importante cérémonie très réussie grâce notamment à la présence de 16 cors et trompes de chasse à courre.



— Nos pages Écologie —



SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C)

L'assainissement non collectif (ANC) est un système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'évacuation des eaux usées domestiques des habitations non reliées au réseau d'assainissement collectif.

La loi sur l'eau 92-3 du 3 janvier 1992 déclare l'eau comme « patrimoine commun de la nation ». La gestion de la ressource en eau relève donc de la responsabilité de chacun.

Cette loi impose aux collectivités d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.

Pour ce faire, l'état de votre installation d'assainissement individuel doit être connu. Le contrôle est donc obligatoire et l'usager doit s'y conformer.

Le service public d'assainissement non collectif est assuré par la Communauté de Communes qui délègue les contrôles à la société TOPO Etudes.

Cette dernière vérifie le bon fonctionnement et d'entretien des installations tous les 8 ans. Ces contrôles ont une validité de 3 ans en cas de vente.

Règlement complet disponible à la Communauté de Communes :

spanc@perchenormand.fr



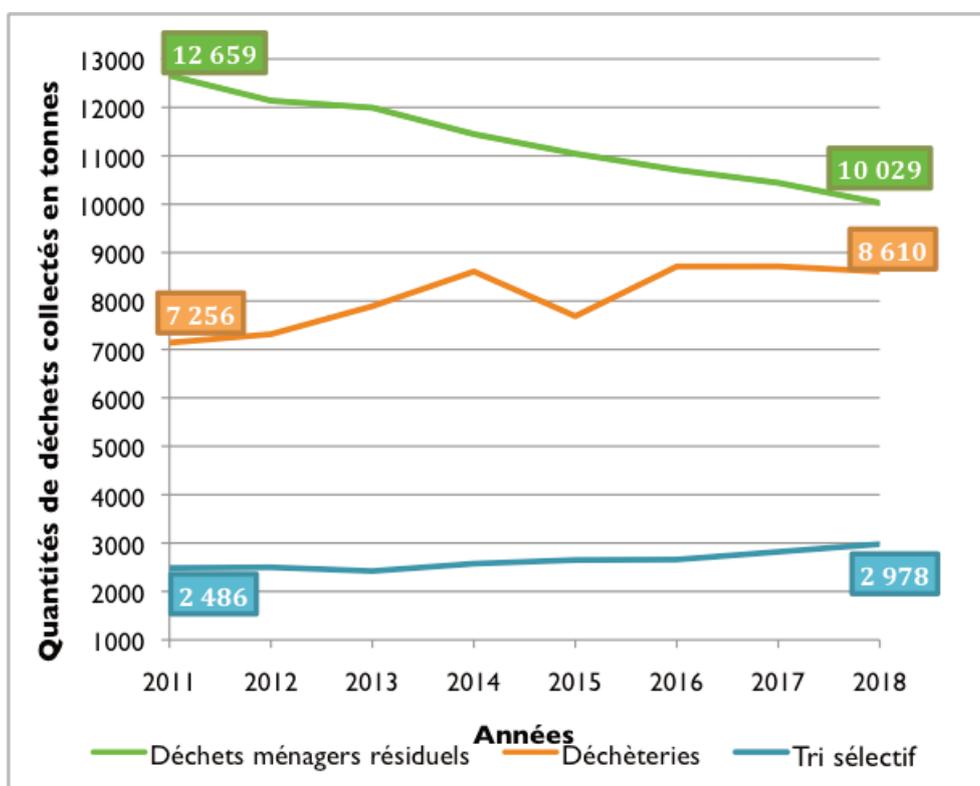
– Ayez la tri attitude –

Le SMIRTOM du Perche Ornaïs assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés des 44.000 habitants des 61 communes membres, dont Saint-Martin-du-Vieux-Bellême.

Evolution des quantités de déchets :

Les efforts des habitants ainsi que les différentes opérations menées par le SMIRTOM et les communes ont permis ces dernières années une baisse des tonnages des déchets ménagers résiduels, même si celle-ci reste encore très insuffisante.

Evolution des quantités de déchets en tonnes et par type de 2011 à 2018

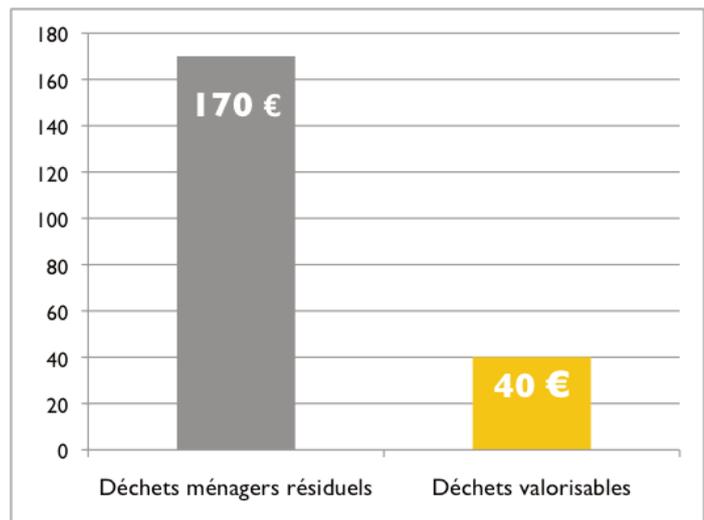


Les déchets ménagers résiduels, en baisse constante, ont certes diminué de plus de 20% depuis 2011, mais il reste cependant encore dans nos déchets ménagers une part beaucoup trop importante de déchets valorisables, qui pourrait être orientée vers le tri sélectif ou les déchèteries.

Les bénéfices du tri sont, en effet, de deux ordres :

- d'abord environnementaux avec l'économie des matières premières, moins de déchets enfouis et des émissions de gaz à effet de serre moins importantes.
- bénéfiques également économiques. La vente de matériaux recyclés et les aides perçues de Citéo (Eco-Emballages) permettent de maintenir des coûts de collecte et traitement très faibles pour les « déchets valorisables » contrairement aux « déchets ménagers résiduels » dont le coût de traitement et les taxes ne cessent d'augmenter.

Coûts de collecte et de traitement à la tonne en €



Consignes de tri

Pour rappel, les consignes de tri ont été étendues à tous les emballages plastiques en avril 2017 : désormais tous les emballages se trient !



Itinéraire des déchets triés

Les déchets déposés dans le conteneur à signalétique jaune sont acheminés vers le centre de tri Valor Pôle 72 situé au Mans. Les différents matériaux y sont séparés, le fonctionnement de cette installation vous est expliqué en vidéo sur le site de **Valor Pôle 72** www.valorpole-72.fr.

Les matériaux sont ensuite mis en balles et envoyés vers les usines de recyclage.

Voici quelques exemples de recyclage de vos emballages

Aussi, ayons LA TRI ATTITUDE, pour respecter davantage l'environnement, optimiser le recyclage et diminuer ainsi le coût de nos factures « **Ordures Ménagères** ».



— La vie de nos Associations —

Le Comité des Fêtes

PHOTO BUREAU DU COMITÉ



de gauche à droite : Martin Gibault, Guy Montinet, Claudine Rottier, Danièle Cailly, Mauricette Puyo.

L'assemblée Générale annuelle du Comité des fêtes a eu lieu le Vendredi 25 Octobre 2019 à 20h30 à la salle des associations.

La Présidente Claudine Rottier a présenté le rapport moral et la Trésorière Danièle Cailly le rapport financier, documents qui ont été votés à l'unanimité.

Il a été également procédé au vote pour le renouvellement des membres du Bureau élus à l'unanimité et précisé les noms des membres actifs.

Pour le bureau, la démission de Mme Galland Danielle a été enregistrée, son remplacement sera désormais assuré par Martin Gibault.

Par ailleurs, plusieurs nouveaux membres ont intégré l'équipe.

➤ Membres du bureau :

- Présidente : Claudine Rottier
- Vice Président : Guy Montinet
- Trésorière : Danièle CAILLY
- Secrétaire : Mauricette Puyo
- Secrétaire Adjoint : Martin Gibault

➤ Membres Actifs :

- Serge Cailly
- René Belliard
- Jean-Pierre Thomelin
- Philippe Boulay
- Michel Dutertre
- Jean-Louis Faure
- Nicole Boulay
- Bernard Rottier

L'ensemble du comité remercie Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ainsi que les employés communaux et bénévoles qui ne sont pas membres pour l'aide et le soutien apportés au Comité.

PHOTO FÊTE COMMUNALE

la Fête communale du 16 juin sur le terrain de foot a réuni 70 exposants avec, pour animation la fanfare de la Perrière. Une tombola a été organisée, un «chariot garni» a été gagné par une personne du Gué de la chaîne,

Nous remercions la CDC pour le prêt de la structure gonflable.



**PHOTO
FÊTE
DE LA
MUSIQUE**



La fête de la musique a eu lieu le vendredi 14 juin à l'église de Saint-Martin.

Animée gracieusement par M. Duval et ses élèves et par l'ensemble philharmonique de St Germain de la coudre, cette soirée s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié.

Il est rappelé que M. Duval, professeur de Musique, donne des cours tous les vendredis à partir de 16h à la salle des associations de Saint Martin.

PHOTO LOTO

Le loto d'automne a eu lieu le 20 octobre à la salle du Gué de la Chaîne, 240 personnes venant de l'Orne et les départements voisins y ont participé.

La Télé samsung 140 cm avec sa switch et son jeu Mario, le tout d'une valeur de 1500 € a été gagné par Mme Dormeau de St Cosme en Vairais.

Merci aux habitants de St Martin qui participent à nos animations.





OPÉRATION COLLECTIVE DE MODERNISATION

L'opération collective de modernisation concerne les commerçants et artisans qui ont un projet.

Pour QUI ?

Artisans et commerçants du centre bourg qui emploient moins de 10 salariés et réalisent moins d'un million de chiffre d'affaires.

Pour QUOI ?

Tout projet favorisant la modernisation et l'attractivité de l'entreprise.
Les investissements éligibles : travaux facturés et/ou matériel neuf.

COMBIEN ?

Subvention à hauteur de 30% des dépenses HT dans la limite de 25.000€
(seuil minimum d'investissement : 1.000€ HT)

COMMENT ?

Dossier à déposer auprès du Pays du Perche Ornais
Contact : 02.33.85.80.80 – gestion@payspercheornais.fr
Dossier téléchargeable sur www.vivre-dans-le-perche.fr



— Védi Boutique, Joël Beunardeau —

Joël BEUNARDEAU, 56 ans, après avoir travaillé dans un groupe important de commerce « mobile » a créé sa propre affaire VETI BOUTIQUE en 2001.

Spécialisé dans la vente de prêt à porter pour enfants et adultes, linges de maison et accessoirement literie (marque EPEDA), il parcourt 35.000 kms/an dans un rayon de 35 kms autour de Bellême avec son camion bleu que tout le monde connaît.

Sa clientèle est composée d'environ 1 500 foyers qu'il visite tous les « mois ou a défaut au moins 2 fois par an ».

Il s'approvisionne au Sentier à Paris une fois par mois et négocie également avec de nombreux fournisseurs français diversifiés ou dans certains pays européens comme l'Italie par exemple pour les achats de pulls.

Cette activité de commerce itinérant est particulièrement importante dans nos territoires ruraux compte tenu des problèmes de mobilité rencontrés par une partie grandissante de nos habitants de plus en plus âgés.

Joël BEUNARDEAU peut d'ailleurs le constater tous les jours étant très attendu dans ses déplacements.

Contact Joël BEUNARDEAU : 06.19.12.82.27

Rencontre avec Gérard Beauté

« Bellême Attelage »

Créée en 2012, « Bellême Attelage » est une association dont l'objectif premier consiste dans la valorisation du cheval percheron et du cheval de trait en général à travers son utilisation en attelages, avec des voitures hippomobiles de traditions ou de loisirs :

- contribuer au développement du tourisme en commentant le patrimoine Bellémois au rythme du pas tranquille du cheval de trait :
- proposer des ballades en forêt et dans la campagne en sensibilisant les participants à la sauvegarde de l'environnement
- participer à des manifestations dans la ville, concours ou événements
- reconnaître et tracer des circuits de randonnées avec ou sans balisage pour des meneurs confirmés
- offrir assistance et étude pour la réalisation de projets ayant trait au tourisme, au cheval de trait et à l'attelage
- organiser des séances pédagogiques sur le cheval percheron





Monsieur Beauté Gérard, est un vrai percheron puisqu'il est né au Bois Fezedin à Sérigny. À l'âge de 10 ans, en fréquentant son grand-père, employé au Château de Lonné à Igé, Gérard s'est découvert une passion pour le cheval de trait percheron.

Gérard met ainsi à disposition de l'association :

- 2 chevaux percherons qu'il a acquis 4 ans avant sa retraite : Roxane 14 ans, robe noir (Kapucine 21 ans, mère de Roxane, est désormais en retraite) et Quiaty, 15 ans, gris pommelé.
- 4 voitures hippomobiles : 2012, voiture contemporaine loisirs, randonnée, - 1895, Victoria duc, voiture d'époque, - 200, Phaëton, copie voiture d'époque, - 1940, charrette anglaise, voiture d'époque.

Les ballades d'une durée variable, qui comprennent plusieurs itinéraires, sont organisées sur réservation préalable. A titre d'exemple :

- Faubourg de Bellême, ligne de chemin de fer, forêt de Bellême, la Bruyère, St Martin et retour par un chemin creux le long du Golf
- La balade aux trois allures : le pas, le trop, le galop avec 2 chevaux et la voiture moderne randonnée.

Pour le bien être des chevaux, monsieur Beauté Gérard limite les ballades à une sortie par jour et en moyenne tous les deux jours. Cette limitation permet aussi de ne pas détériorer les chemins avec les sabots des chevaux. Pour les mêmes raisons, aucune sortie n'est organisée de janvier à avril.

Bellême Attelages

La Maladrerie - St Martin du Vieux Bellême 61130
TEL 02-33-83-23-17 Portable 06-64-75-28-54.

Visitez notre blog et nos sites

<http://bellemattelages.blogspot.fr>

<https://gerardbeaute.wixsite.com/percherons>

<http://gerardbeaute.wix.com/attelagebelleme>

<http://gerardbeaute.wixsite.com/bellemeattelages>

<https://sites.google.com/view/percherons-bellemois>



— Saint-Martin Patrimoine —

Pour permettre de lancer les travaux de la rénovation du lavoir de la Bruyère, prévus en 2020, l'association Saint-Martin Patrimoine a besoin de votre soutien.

Nous rappelons que les dons effectués permettent une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



Le bon d'adhésion
et de participation
à remplir
vous sera fourni
dans votre bulletin
de décembre 2019.



Saint Martin Patrimoine

Association de sauvegarde et Promotion du Patrimoine
de Saint Martin du vieux Bellême

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse Email :@.....

Adresse fiscale

Pour établir le reçu en application des articles 200-1 et 238 bis du CGI
pour une réduction de votre IRPP de 66 % des sommes versées
Dans la limite de 20 % de votre revenu imposable

ADHESION Année 2020

Montant de la cotisation
(10 € minimum)

A retourner avec votre chèque à 

DON DE SOUTIEN 20 € 50 € 100 € €

L'Adhérent déclare vouloir adhérer à l'association
de Sauvegarde et Promotion du Patrimoine
de Saint Martin du Vieux Bellême .

Saint Martin Patrimoine
Mairie
45 , rue Pierre de Romanet
61130 Saint Martin du Vieux Bellême

Date .. / .. /

Signature

Services Utiles



SIAEP

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

(Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Rue des Cytises – 61130 Bellême

T. 02 33 83 07 93 – mail : siaep.perche.sud@orange.fr

Président : M. Pierre MENAGER - 06.08.43.56.69,

Vices Présidents : M. Michel BERNARD (Mairie de Suré),

M. Michel HEROUIN (Mairie Belforêt en Perche),

M. Arnaud LOISEAU (Mairie Bellou le Trichard)

Fontainiers : M. Sébastien LARHER 06.76.26.03.45,

M. Frédéric AGOGUÉ 07.89.71.56.81,

M. Mickaël MAUGUIN 06.76.26.38.96,

M. Gérard GUILLEMIN (Bellou le Trichard) 06.42.11.24.04



Electricité : Te61
(Territoire Energie)

5 rue Valazé – 61 000 Alençon

T. 02.33.32.83.13

mail : energie61@te61.fr

Site : www.te61.fr

Président M. Philippe AUVRAY

Vice-Présidente Mme Amale EL KHALEDI T.

07.81.60.70.33

Numéro dépannage EDF : 09.726.750.061



Déchets : SMIRTOM

(Syndicat Mixte Intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères)

8 rue du Tribunal – 61400 Mortagne au Perche – T. 02.33.25.55.87

Email : eco.tri@wanadoo.fr Site : www.sirtompercheornais.com

Président : Guy Vernay

Vice Président : Didier Fiocca

Directeur : Pascal Prevel





L'ÉTAT CIVIL



Naissances

BATAILLE Adam	14-06-2019
TOUCHARD Alice	24-06-2019
MEDANI RODARO Youna	27-08-2019
DUFOURNIER Marceau	29-08-2019

Décès

BEUNARDEAU Daniel	17-07-2019
DEMETER Michel	21-07-2019
LE VACON Henry	20-10-2019



Mariages

PUÉCHAVY Marc et Christine GARREAU, le 31 août 2019



L'AGENDA - PROCHAINES MANIFESTATIONS



du 7 décembre 2019 au 15 janvier 2020

- Visite de la crèche dans l'Eglise de 10 h à 16 h 30.

Le samedi 14 décembre à 15h à la mairie

- Noël des enfants avec l'arrivée du Père-Noël

Le samedi 11 janvier 2020

- Vœux de Monsieur le Maire, à la salle des Mariages à 17 h

Le samedi 18 janvier 2020

- Formation à la population pour l'utilisation d'un défibrillateur à 10h30, à la mairie.

Le samedi 29 février 2020

- Repas dansant organisé par le comité des fêtes à la salle des fêtes du Gué de la Chaîne

Le dimanche 15 mars 2020 : Elections municipales 1^{er} tour

Le dimanche 22 mars 2020 : Elections municipales 2^{ème} tour

Le samedi 04 avril 2020 à 20 h

- Loto du Comité des Fêtes à la salle du Gué de la Chaîne.

Le dimanche 21 juin 2020

- Fête communale et fête de la musique.

Nous vous invitons à nous rejoindre très nombreux



- Informations pratiques -



Location de la salle

Habitants de la commune	Habitants hors commune
1 journée 130 €	1 journée 170 €
2 journées 200 €	2 journées 260 €

et 60 € par journée supplémentaire

Horaires de la déchetterie

➤ à Bellême



Les horaires d'ouverture sont :

- pour la période d'été du 01/04 au 30/09 :
du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h
- pour la période d'hiver du 01/10 au 31/03 :
du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

➤ à Colonard

Les horaires d'ouverture sont :

- pour la période d'été du 01/04 au 30/09 :
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- pour la période d'hiver du 01/10 au 31/03 :
du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h



Cimetière

- Concession :
Terrain, Colombarium, cavurne
15 ans : 150 € - 30 ans : 400 € - 50 ans : 600 €
Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Jardin du souvenir

Gratuit pour les habitants de la commune
50 € pour les habitants hors commune



Comment nous contacter ?

Votre Mairie est ouverte les

- Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 & 14 h 00 à 18 h 00
- Mercredi et Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Vous êtes branchés Internet ?

Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations utiles en accédant à l'adresse suivante :

www.saintmartinduvieuxbelleme.fr

Pour les photos, bulletins municipaux, comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, etc., n'hésitez pas à consulter notre site.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.



Pour mémoire,

un arrêté préfectoral du 20/02/1991, relatif au bruit précise que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants peuvent être effectués

du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h & de 14 h à 19 h,
les samedis : de 9 h à 12 h & de 15 h à 19 h 30,
les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Nous vous demandons de respecter ces horaires.



Nouveaux Arrivants

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.